

Discutions en cours sur un éventuel avancement de l'heure légale

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-05-2007 14:40:00

Le gouvernement mène des concertations sur un éventuel avancement de l'heure légale d'une heure et demi en vue de réunir les conditions adéquates pour mener à bien cette initiative, a indiqué, mardi à Rabat, le ministre chargé de la Modernisation des Secteurs publics, M. Mohamed Boussaid.

En réponse à une question orale à la Chambre des Conseillers, M. Boussaid a souligné que cette question nécessite une attention toute particulière afin d'en maîtriser tous les aspects social, psychologique et humain, et d'en mesurer l'impact sur les coutumes et les traditions.

L'heure officielle au Maroc, a-t-il rappelé, est régie par le décret Royal du 21 juin 1967, qui stipule que l'heure légale sur le territoire national correspond au Temps moyen de Greenwich (GMT) ou Temps universel coordonné (UTC).

Le ministre a indiqué que le débat en cours sur cette question porte sur la possibilité de l'adoption du système de double horaire été-hiver ou la modification de l'heure légale soit par l'avancement d'une heure et demi ou le reculement d'une heure.

A ce propos, M. Boussaid a considéré que le fait d'avancer l'heure légale d'une heure au printemps et en été, comme c'est le cas dans les pays européens, permet de réaliser des économies d'énergie et contribue en particulier à la rationalisation de la consommation d'électricité.

Source : MAP